

ANNONCES... 1922

LA FEDERATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Questions Sociales. Prochaines conférences

De la circulaire que la Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing a adressée, le 5 janvier, à ses adhérents...

Service de consultations fiscales. — La Fédération conseille à ses adhérents de faciliter la tâche des agents du fisc...

Déclaration des salaires de 1921. — Nous rappellons à nos adhérents que, conformément à la loi du 21 juillet 1917...

Partisan convaincu de l'éducation physique et de la vie au grand air, les membres de la Fédération ont organisé...

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922...

Communiqués sur les dommages de guerre. — Cette causerie sera suivie d'une communication que fera aux membres de notre Fédération...

Taxe postale des papiers d'affaires. — La Direction Régionale des Postes nous communique :

Les taxes et conditions d'admission des papiers de commerce et d'affaires sont les mêmes que celles des lettres et paquets clos.

Médaille Militaire DÉCORATION POSTHUME ROUBAIX

M. Gustave Hébert, caporal au 46e R. I., a été décoré de la Médaille Militaire...

FEUILLETON du « JOURNAL DE ROUBAIX » de 7 janvier 1922. N° 90.

Diane-la-Pâle PAR JULES MARY

TROISIÈME PARTIE LE PUIS DE LAIGUILLETTE

Deux bonnettes restées — Qu'est-ce que vous désirez ? En quoi pouvons-nous vous être utiles ?

— Je vous le dirai. — Perillard fut mis tout de suite sur la défensive.

— Mais il ne pouvait, en somme, pas plus que Jactain, refuser d'écouter ce qu'avait à leur dire Antonio.

— Entrez, monsieur ! dit-il. — Jactain ouvrit la porte. Il était à moitié endormi ; mais en reconnaissant le visiteur, il se réveilla tout à fait.

— Qu'est-ce qu'il y a ? demanda-t-il. — Monsieur désire s'entretenir avec nous.

— C'est bien de l'honneur, monsieur, dit Jactain poliment. — Perillard, offre donc une chaise à Monsieur.

— Perillard, que son compagnon s'excusait, avait l'air d'être un peu gêné, car il ne prévoyait rien de bon de cette visite, Jactain ajouta, avec un coup d'œil gouaillard du côté de Perillard :

— Regarde donc dans le flacon, vieux... il doit y avoir encore du cognac... tu prendras bien un petit verre avec monsieur... le coup du matin.

— Perillard lui lança un regard où il y avait autant de colère que de douleur. Du reste, Antonio s'excusait et remerciait.

— Vous avez toujours vécu dans les Cévennes ? dit-il. — Oui, monsieur, toujours. Et nous connaissons comme personne tous les sentiers des montagnes.

— Vous avez couché un peu partout, dans tous les mas, et si vous avez besoin de quelqu'un pour vous faire traverser sans encombre, la solitude des causses, Perillard vous conduira... Choisissez Perillard si vous aimez les gens moroses et toujours de méchante humeur... Mais si vous ne détectez pas les bons vivants, les gais compagnons ayant toujours le mot pour rire, alors je vous conseille de me préférer à moi-même. Moi, voyez-vous...

— Et, s'interrompant : — Perillard, quel jour sommes-nous ? L'autre répondit machinalement : — Jeudi.

— Je ne me fais jamais de mauvais sang le jeudi ! — Merci, dit Antonio, je n'ai rien écrit, de moi-même pour le moment, de traverser les déserts des causses... une autre fois, peut-être.

— Alors, monsieur, à quoi devons-nous l'honneur de votre visite matinale ? — Et Jactain, en attendant la réponse, se leva.

ROUBAIX

ANJOURD'HUI, SAMEDI 7 JANVIER : Aujourd'hui, saint Mélanie ; demain, saint Lucien.

7^e jour de l'année. Soleil : Lever, à 7 h. 45 ; coucher, à 16 h. 10. Lune : Premier quartier du 6. Pleine, le 13.

Caisse d'épargne : Séance de versements et de remboursements de 9 h. à 10 h. 30. Bains-douches, rue des Longues-Haies (salle chauffée) : Ouverts de 3 h 12 h. et de 15 à 19 h. A 20 h. : « Le Jour et la Nuit », opérette, au Casino.

POUR LA RÉGÉNÉRATION DE LA RACE LES ÉCOLES DE PLEIN AIR

Depuis de nombreuses années, des esprits avisés, excellents patriotes ou encore véritables amis de la France, avaient lancé un cri d'alarme à la constatation des progrès toujours constants que font chez nous la tuberculose et ses maîtres agents : l'anémie et l'air malsain des manoirs ou des logements étroits et mal aérés.

Longtemps, ce cri retentit sans trouver d'écho chez nous. Ce n'est que durant la guerre, et surtout après celle-ci, que tous les esprits avisés, devant l'effroyable hécatombe de ces quatre années de guerre sans merci, songèrent à lutter contre la tuberculose, calamité plus grande que toutes les guerres.

A l'instar de nos amis d'Amérique, de toutes parts se créèrent des œuvres, lutant de pied ferme contre la grande « faucheuse » de vies humaines, qu'est la tuberculose.

Nous nous devons ici de signaler l'œuvre admirable entreprise par M. le docteur Dupré, adjoint au maire, qui sut, par ses pressantes démarches et son autorité médicale, obtenir de l'Etat comme de l'Administration municipale, les subside nécessaires pour créer chez nous des œuvres scolaires de grand air.

Partisan convaincu de l'éducation physique et de la vie au grand air, les membres de la Fédération ont organisé...

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

Quant aux déclarations relatives aux revenus et bénéfices réalisés en 1921, le délai d'appel s'étend jusqu'au 31 mars 1922 ; nous le rappellerons à nos adhérents en temps voulu.

LES FUNÉRAILLES DE M. ROBERT CALLENS, MORT A L'ARMÉE DU RHIN.

Vendredi, à 10 heures, en l'église Saint-Martin ont eu lieu les funérailles de M. Robert Callens, canonnier au 130e R. A. I., décédé à l'âge de 21 ans, à l'hôpital militaire de Roubaix (Camps Rhénans), des suites d'une broncho-pneumonie.

Le levée du corps a été faite à la gare de la grande vitesse, par M. l'abbé Vandermarck, vicaire.

De nombreuses couronnes étaient portées devant le corbillard. On y remarquait notamment celles offertes par les anciens élèves du Lycée de Tourcoing, par le colonel et les officiers du 130e R. A. I., par les officiers et sous-officiers de la 27e batterie, par les brigadiers et canonniers de la 27e batterie de ce même régiment, enfin par le « Souvenir Français ». Une palme de bronze avait été offerte par le Racing-Club de Roubaix, dont le défunt faisait partie.

Sur le cercueil recouvert d'un voile noir, avait été déposée la capote du défunt.

Le deuil était conduit par M. Théo Callens père, accompagné de M. l'abbé Noulez, aumônier du Lycée de Tourcoing.

Une nombreuse assistance d'amis avait voulu témoigner en cette douloureuse circonstance toute sa sympathie à la famille grandement éprouvée.

Après la messe célébrée par M. l'abbé Falhoen, assisté par MM. les abbés Bellorot et Bonnet, vicaire, le cortège fut conduit au cimetière de la ville, où eut lieu l'inhumation.

Sur le bord de la tombe, parlant au nom des nombreux amis qui comptaient le défunt, M. Lucien Monnet, président du Racing-Club, dit de son cher ami : « Ce bon camarade qui si jeune a été ravi à l'affection de ses parents et de ses amis.

Après avoir fait le plus bel éloge du défunt, chez qui on admirait les belles qualités de droiture et de bonne camaraderie, M. Lucien Monnet présenta aux parents éplorés l'expression de tous les sentiments de sympathie de l'assistance.

HALLE FLIPO : Beurre extra, 12 fr. Hollande gras, 7 et 8 fr. ; extra, 9 et 10 fr. ; Chester, 7 et 8 fr. ; Gouda vieux, 8 fr. ; Gruyère, 7 et 8 fr. ; extra, 1 fr. Café, 8.50. Pain d'épices, 8 fr. et 8.75. Vin 1 fr. 50.

DE L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES DE ROUBAIX.

Conférences du dimanche sur l'apprentissage des métiers. — M. Lagache continuera dimanche 8 janvier, la discussion sur le traitement drapé. Le programme traité sera : 1° Epilure des toiles ; 2° Méthodes de coupe et chimiques, accidents, période du traitement où il doit être exécuté.

CARILONS DE WESTMINSTER, mouvements extra, ébénisterie de style, depuis 295 fr. Régulateur dep. 75 fr. Au Coeur d'Or, Roubaix.

LE MONOPOLE DES CHARBONS PENDANS L'OCCUPATION. — La Cour de cassation a remis son arrêt dans cette affaire à quinze jours, certaines pièces du dossier n'étant pas parvenues. On sait que la Cour doit décider du pourvoi formé par les intéressés contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation qui les renvoie devant la Cour d'assises.

MÉNAGÈRES, vous avez gratis, serviettes, essuies, mouchoirs, couvert, jouets, articles de ménage, en achetant chez votre épicière LA CHICORE PASTEUR. 851032

LA ROUVERTURE PROCHAINE DU STAND DU TIR NATIONAL DES TROIS-PONTS. — Les travaux de réfection du Tir National de Roubaix ont suffisamment avancés pour qu'il soit possible d'annoncer l'ouverture prochaine du vaste stand des Trois-Ponts. Une dizaine de cibles à 200 mètres seront prochainement mises à la disposition de nos tireurs, en même temps que le grillon de tir réduit et les cibles au pistolet et revolver.

Les adhésions sont reçues chez M. Albert Gouble, secrétaire du T. N., rue de Lannoy, à Lys.

ENFIN SI VOUS VOLEZ de tout pour rien, voyez plus l'annonce LUTTEZ CONTRE LA VIE CHÈRE. 851532

AMICALE DES CONTREMAÎTRES DE FILATURE DE LAINES PEIGNÉES DE ROUBAIX ET SES CANTONS. — La première assemblée trimestrielle de l'Amicale aura lieu demain, dimanche, à 10 h. 30, au siège du débit de tabacs, angle des rues Buffon et de la Vigne.

La Commission compte sur la présence de tous les membres et les informe qu'en fin de réunion il sera procédé au vote pour l'adoption des statuts et pour la désignation de l'arbitre au contentieux du vaste stand des Trois-Ponts. Une dizaine de cibles à 200 mètres seront prochainement mises à la disposition de nos tireurs, en même temps que le grillon de tir réduit et les cibles au pistolet et revolver.

ASTHME - ARTHRITES. — Docteur Montalant, 180, rue de l'Omnibus. Rx. 84786

LES FÊTES DU QUARTIER DU SACRÉ-CŒUR. — La Commission des fêtes du quartier du Sacré-Cœur a dans sa dernière réunion, nommé son bureau comme suit : Président, MM. Alfred Leveugle, Charles Lepers, Joseph Olivier, Arthur Leman, Gustave Faurvaux ; secrétaires, MM. Emile Landrieux, Albert Fournet ; trésorier, M. Jules Rotzart.

La réunion a décidé d'organiser une fête de bienfaisance au profit des vieillards des Hospices, qui aura lieu les 8, 9 et 10 juillet. On nous prie de dire que les souscriptions seront chargées de recueillir les souscriptions des commerçants.

ENTRE DEUX BIDONS. — Un manœuvre, Gaston Bolan, 46 ans, rue de Tourcoing, de la Raffinerie de Pétrif de Roubaix, a eu l'index de la main droite pris entre deux bidons de maïs, 15 jours de repos.

REBUS AU POISSON. — A la Manufacture de St-Gobain, M. Gustave Hanson, 21 ans, 4, rue de Colonne, a été victime d'un accident de travail en se baignant dans un bain de vapeur. Trois semaines de repos.

ce meurtre a été acquitté faute de preuves. La justice n'a pas osé se charger du châtiement. Eh bien, je m'en charge, moi, et je me substituerai à elle.

— Ces choses-là, c'est votre affaire, monsieur, dit Jactain avec bienveillance. Ça ne nous regarde pas et nous n'y pouvons rien.

— Vous y pouvez beaucoup, au contraire. — Comment cela ? — Savez-vous ce qu'est devenu ce misérable, ce Bernard, avec lequel vous avez été confrontés jadis ?

— Ma foi non. — Comment diable voulez-vous que nous sachions ce que vous demandez là ? dit Perillard.

— Depuis bientôt vingt ans ! — C'est mort, n'est-ce pas ? — C'est mort, n'est-ce pas ? demanda Antonio soupçonneux, et qui ne perdait rien de son physionomie.

— On a dit qu'en cellule, il avait tenté de se suicider... Il ne sera suicidé après la Cour d'assises.

— Ainsi vous ne savez rien ? — Rien de rien. — Vous ne voulez rien me dire ? — Puisque nous ne savons rien... Antonio tira alors des papiers de sa poche.

WATTELOS

UNE RÉUNION DE LA COMMISSION DES HOSPIES. — La Commission administrative des Hospices s'est réunie, jeudi, dans la soirée, au vue de procéder aux formalités d'installation de M. René Delcroix, administrateur, maintenant en fonctions et de la nomination d'un vice-président et d'un ordonnateur.

MM. Paul Deburme, Louis Dobrigies, Jules Watteos, Jules Leronge et René Delcroix, étaient présents à cette réunion. MM. Henri Briffaut, maire, et Jean Leman, s'étaient fait excuser.

A l'annulation des membres présents, M. Paul Deburme a été élu vice-président, et M. Louis Dobrigies, ordonnateur pour l'année 1922.

CROIX

CHALET-BAINS. — L'établissement sera fermé samedi 7 et dimanche 8 janvier, plusieurs réparations devant être exécutées à la chaudière.

WASQUEHAL

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni vendredi 7, de 10 h. 30 à 11 h. 15, à la Mairie, sous la présidence de M. Henri Destailleur, maire, entouré de MM. Daniel Leveugle et Lesaffre, adjoints.

M. Noël Dubus est nommé secrétaire de séance.

Budget additionnel 1921. — M. Destailleur déclare que l'excédent de recettes du budget additionnel de 1921 est de 144.000 fr. 10.

Cimetière du Capreau. — M. Destailleur propose au Conseil d'utiliser une partie de l'excédent de recettes du budget additionnel de 1921 à l'établissement du cimetière du Capreau.

Les dépenses prévues s'élevaient à 80.000 fr., dont 37.000 francs pour l'achat du terrain et 25.000 francs pour la main-d'œuvre du Mont-Valérien.

Le Conseil adopte cette proposition. M. Delcroix tient à faire remarquer qu'il vote pour un terrain, mais qu'il est hostile au choix de la propriété du Mont-Valérien.

Eaux potables. — M. Daniel Leveugle demande que le reliquat de l'excédent de recettes du budget additionnel soit affecté à l'établissement de l'eau potable au Capreau. M. Lesaffre demande que cette installation soit également effectuée dans les autres communes.

Le projet d'installation est voté à l'unanimité. La construction de maisons à bon marché. — M. Destailleur fait connaître qu'une somme de 555.000 francs constitue les bénéfices du rattachement pour les années 1919, 1920 et 1921.

Le Conseil décide de consacrer cette somme pour être employée à la construction d'une dizaine de maisons ouvrières et d'une dizaine de maisons pour les Petits Ménages.

Le Conseil charge la Commission des Travaux publics de procéder à la construction de ces habitations à bon marché.

Création d'un corps de sapeurs-pompiers pour Wasquehal et le Breucq. — M. H. Destailleur donne lecture d'une lettre du Comité provisoire constitué à Wasquehal pour la formation d'un corps de sapeurs-pompiers à Wasquehal et à Fiers-Breucq.

Par cette lettre, MM. Tricoit et Schwetzer, au nom de ce Comité, informent le Conseil municipal de Wasquehal et de Fiers-Breucq que ce Comité a pu acheter une pompe hippomobile à vapeur et d'une pompe à bras. Chaque usine fournira quatre ou cinq hommes pour la constitution d'un corps de sapeurs-pompiers par la commune.

M. Destailleur répond que les dispositifs de traction de la pompe peuvent être aménagés de façon à permettre la traction automobile.

M. Fambry demande comment sera assuré, contre les accidents, le personnel du corps des sapeurs-pompiers.

M. Destailleur croit que les intérêts du surplus du capital soustrait par les industriels pourront satisfaire le Conseil.

Le Conseil municipal accepte la proposition du Comité provisoire.

Chemins vicinaux. — Le rapport de l'agent-voyer est adopté.

AUX ASSURÉS NÉS EN DÉCEMBRE. — L'Administration des Postes a avisé que les assurés de ce trimestre (nés en décembre) qui ont échangé les cartes arrivées à expiration contre de nouvelles cartes valables jusqu'à décembre prochain. L'Administration prie les assurés de tenir leur carte prête pour le passage du facteur.

STATISTIQUE DE L'ÉTAT-CIVIL. — Au cours de l'année 1921, le bureau de l'état-civil de la mairie a enregistré 180 naissances, dont 98 garçons et 82 filles ; 62 décès et 98 mariages.

Il est intéressant de remarquer que le nombre des naissances atteint presque trois fois celui des décès.

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1922. — La classe 1922 compte 78 inscrits. Les tableaux relatifs à la disposition des intéressés jusqu'au 10.

LA FANFARE DE WASQUEHAL reprendra ses cours d'instruments et de solfège à partir de samedi 11 janvier, aux mêmes jours et heures que précédemment. Les répétitions hebdomadaires recommenceront le samedi 14.

UNE BARAQUE INCLINÉE, RUE DU TRIEZ. — Dans la nuit de jeudi, un incendie a détruit une baraque en planches dépendant de l'habitation de Mlle Nathalie Ferret, route du Triez, 28. Les causes de l'incendie sont inconnues. Les dégâts sont estimés à 400 francs.

ACTES DE GAMINERIE. — Il a été constaté que plusieurs vitres de bec de gaz qui éclairaient la route du Breucq, avaient été cassées par des gamins. La police locale exerce une active surveillance pour saisir les délinquants, dont les parents seront rendus responsables.

ENTRE DEUX BIDONS. — Un manœuvre, Gaston Bolan, 46 ans, rue de Tourcoing, de la Raffinerie de Pétrif de Roubaix, a eu l'index de la main droite pris entre deux bidons de maïs, 15 jours de repos.

REBUS AU POISSON. — A la Manufacture de St-Gobain, M. Gustave Hanson, 21 ans, 4, rue de Colonne, a été victime d'un accident de travail en se baignant dans un bain de vapeur. Trois semaines de repos.

CHERBOURG

DEMANDES D'ALLOCATION MILITAIRES. — Les copies de famille de la classe 1922, qui sollicitent l'allocation militaire, sont prêtes de présenter au secrétariat de la Mairie, à Cherbourg, les mardi 10 et mercredi 11 janvier, de 9 heures à 12 heures, à la Mairie, sous le contrôle de M. le maire, et de 14 heures à 17 heures, à la Mairie, sous le contrôle de M. l'adjoint au maire.

ANNAPÈS

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A l'usine de M. L. Lemaire, fabricant de bobines, une ouvrière, Mme Jeanne Goussier, s'est fait une profonde plaie au bras droit en se servant d'une machine à coudre, 12 jours de repos, sous réserve.

TRESSIN

STATISTIQUE DE LA POPULATION POUR 1921. — Le commune a enregistré, au cours de l'année écoulée, 9 naissances, 6 mariages, 15 décès, 2 transcriptions de décès et 1 transcription de divorce, contre 14 naissances, 12 mariages, 7 décès et 7 transcriptions de décès en 1920.

BAISIEUX

RESTITUTION DU BÉTAIL PAR L'ALLEMAGNE. — La Commission de répartition du bétail restitué par l'Allemagne a attribué à la commune de Baisieux, 40 chevaux. Les cultivateurs désireux de prendre part à cette distribution, sont priés de se faire inscrire d'urgence au secrétariat de la mairie.

LE DIMANCHE du JOURNAL DE ROUBAIX

VOICI le sommaire de notre Supplément Hebdomadaire Illustré, qui paraîtra dimanche :

PAGE I Chronique de la Semaine : Ce que nos lecteurs ont entendu, Adrien Vey. A la mémoire du Soldat Inconnu. (Le général Gouraud et la délégation syrienne). La Conférence économique de Paris. (Une réunion des délégués). Soirées.

PAGE II Coste d'Épiphane, André Lamandé. Notes géographiques : Conférence de Cannes, Raoul Fonchon. Le rapt du petit Passoport. (Portrait de Léonide Duclos). D'illustres promus dans la Légion d'honneur et la Médaille militaire. (Portraits des généraux Le Rond, Nivelle et des capitaines Fouck et Lott). Pensées et impressions. — Echoes.

PAGE III Les Pâques allemandes de 1918 à Roubaix. (Suite). Le legs Béchard de Perrière à Roubaix. (Portrait de quatre des lauréats : Miles H. Bétain, F. Deldal, H. Lannou et J. Deslocaux).

PAGE IV Autour d'un match de football-rugby. (L'équipe de France. Une mêlée). L'occupation à Tourcoing.

PAGE V L'explosion de la poudrière des dix-huit points, à Lille (fin). (Les généraux von Graevenitz, commandant de Lille, et von Heinric, gouverneur de Lille pendant l'occupation).

PAGE VI Le Petit-Fils de Robespierre, feuilleton. Le Lyx de Foch. (Le chat sauvage). Travaux de mois de janvier. Recettes de cuisine. — Conseils pratiques.

LES SÉPULTURES DE NOS MORTS HÉROÏQUES

Le « Journal Officiel » a publié les réponses du ministre des Pensions aux questions posées par M. Angier et le colonel Girod, au sujet des exhumations et du transfert des corps des morts de la guerre.

Le secteur d'état-civil. — La liste des secteurs d'état-civil, compris dans chaque zone de champs de bataille où doit fonctionner le service de la restitution aux familles des corps des militaires et marins morts pour la France, est publiée au « Journal Officiel », chaque fois qu'une zone nouvelle est déterminée, ainsi que dans les dates approximatives du commencement des travaux. Cette liste contient désormais l'énumération des communes comprises dans chaque secteur de la zone de la restitution aux familles des morts de la guerre, dans les travaux du service de la restitution, dans toute la zone déterminée, durant deux ou trois mois environ.

Les transferts. — Le transfert des corps des militaires et des victimes civiles de la guerre, inhumés à l'intérieur de la France, sera entreprise dès que les opérations de réorganisation des sépultures dans l'ancienne zone des armées, seront sur le point d'être achevées. Ces transferts seront effectués dans le courant de l'année 1922, vraisemblablement à partir du mois de mai.

Le transfert des corps des militaires morts pour la France en Belgique, et réinhumés par leurs familles dans les premiers mois de l'année 1922, vraisemblablement en février.

Les militaires français inhumés en Allemagne. — Le Ministère des Pensions communique : Les familles des militaires et des marins inhumés en Allemagne pendant les hostilités, doivent en faire la demande au Ministère des Pensions, par l'intermédiaire de leur famille, qui leur fera parvenir les autorisations nécessaires.

Le transport sur le territoire allemand comme les militaires français, pourra être effectué par voie ferrée.

Le 8^e zone d'exhumation. — La Commission prévue par l'article 5 du décret du 26 septembre 1920, relatif au transfert des corps des militaires et marins morts pour la France, et des victimes civiles de la guerre, a décidé, sous la présidence du Ministère des Pensions, que la 8^e zone pour l'exécution des opérations d'exhumation et de transfert sera constituée par les secteurs de : Soissons, Braine, Arronville, Reims, Warrimont, Mourmelon, Sippes, Somme-Bionne, Saligny-le-Château.